

Compte rendu du GT «Etude ergonomique SIP/CDIF» du 14 novembre 2013

Déclaration liminaire de la CGT :

« Nous bouclons aujourd'hui le volet « ergonomie » de la réforme de structure CDI/CDIF, devenue SIP/CDIF.

Quelle que soit son appellation, c'est encore pour la CGT une occasion de rappeler certains principes forts qui guident notre réflexion, et qui pour partie sont actés depuis le 14 mai 2012, date du dernier GT sur le sujet.

A cette occasion, vous aviez affirmé dans vos fiches :

- ▶ La fin de la polyvalence telle que connue dans les SIP, puisque la cible est dès lors le respect des métiers,
- ▶ Que la création de secteurs fonciers dans les SIP risquait d'entraîner les mêmes difficultés que celles rencontrées dans ceux qui comportent un secteur recouvrement de taille réduite.

Si nous partageons ces deux principes, nous en sommes toujours au même point ! Certes, ces constats se sont appuyés à l'époque sur un existant, visible à peu près partout en France. Nous ne perdons donc pas de vue que l'étude ergonomique présentée dans sa version finale aujourd'hui ne constitue qu'une image partielle (3 départements observés : le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et Paris sur 2 sites) de cette réforme structurelle. C'est donc bien sur une vision « micro – départementale » que des hypothèses d'évolution ont été échafaudées.

La CGT retrouve pointées dans l'étude des questions qu'elle avait déjà soulevées, avec force pour certaines ; d'autres arrivent en corollaire des documents :

- ▶ La problématique de l'accueil, toujours très sensible,
- ▶ L'indispensable lien entre les missions foncières, fiscales et topographiques, qui donnent son unité au cadastre,
- ▶ Le maillage territorial des services, qui n'a à ce jour fait l'objet de votre part d'aucune réflexion approfondie ;

Puis arrivent les interrogations induites par le rapport présenté :

- ▶ Quid du savoir-faire technique,
- ▶ Où sont ceux qui savent, et d'ailleurs en reste-t-il assez ?
- ▶ Quelles formations aujourd'hui ?
- ▶ Quel encadrement ?
- ▶ Et plus globalement, quelle est la place de la Fiscalité Directe Locale à la DGFIP ? Une mission à part entière ou une variable d'ajustement ?

Montreuil, le 8 novembre 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Ces questionnements ne sont pas neutres : entre directions velléitaires, pressées d'en finir quitte à créer des coquilles vides, et celles qui constatent que, dans un contexte de révision des valeurs locatives, elles ne peuvent faire face aux charges, le tableau est peu reluisant.

En cause, quasi-uniquement, la désastreuse politique de l'emploi à la DGFIP. Quelles que soient les réflexions qui s'engageront sur tel ou tel scénario, l'administration se heurtera toujours au même problème : il n'y a plus assez d'agents pour faire vivre les structures, et au-delà, pour assurer les missions dont elle a la charge.

La MEL en son temps, puis l'IGF et enfin des ergonomes se sont penchés sur le lit du malade ; si nous ne disposons pas (hélas !...) du diagnostic des premiers « médecins », la dernière étude pose des constats cinglants.

Pour la CGT, la situation inextricable dans laquelle se trouve la DGFIP aujourd'hui n'a qu'une seule cause : la suppression massive, aveugle, de milliers d'emplois. La cible potentielle d'une sortie « par le haut », telle que nous l'appelions de nos vœux s'éloigne au fil des CTR « emplois » ; les réflexions de l'année N perdent toute pertinence l'année N+1 car les moyens humains ont été enlevés.

Si la Direction Générale souhaite trouver une solution à SIP/CDIF, elle doit cesser de remettre sans arrêt en cause des décisions rendues inopérantes faute d'effectifs suffisants ! (politique de la « coquille vide »).

L'APPRÉCIATION DE LA CGT DE L'ÉTUDE ERGONOMIQUE :

A l'évidence, les ergonomes sont allés au fond des choses ; elles ont restitué les observations faites avec un regard de candide, en s'affranchissant de certains paramètres qui conditionnent l'action quotidienne des services.

Ainsi, elle n'aborde jamais la question des moyens des services, pas plus que les discussions que la CGT peut avoir dans d'autres GT tels ceux dédiés à l'accueil, aux applications informatiques, etc.

Sans vouloir faire l'exégèse de leur rapport, nous avons pointé certains constats effectués qui devront alimenter nos réflexions futures.

1. Le dossier présenté propose des constantes

particulières : en effet, la présence de secteurs fonciers dans les résidences étudiées est gage de « forte technicité », de spécialisation ; pour les ergonomes, cette notion s'oppose à la « vision globale » d'un dossier. Ainsi, il est posé que l'un est quasi-exclusif de l'autre. Le futur choix s'appuiera sur l'une ou l'autre, mais d'ores et déjà est précisé que les 2 ne sont pas aujourd'hui conciliables.

2. Les liens inter – services, identifiés comme fondamentaux, sont fortement déficients. Dès lors, la CGT considère qu'il serait sans doute beaucoup plus facile (et réaliste !) de les améliorer, plutôt que de chercher à pallier les pertes de technicité.
3. L'absence d'encadrement plombe le fonctionnement des services, et par là le bon déroulement des missions ; cet aspect est abordé par l'angle du « référent », auquel le rapport fait souvent allusion pour souligner que son manque est un handicap pour les services. A ce sujet, la CGT a maintes fois rappelé l'importance des inspecteurs cadastre, maillon essentiel à son niveau : notre constat est ici convergent avec celui des ergonomes ! Les suppressions massives d'emplois de cette catégorie ont lourdement handicapé les services !
4. La formation fait cruellement défaut à tous les niveaux ; sans une forte ambition (et donc un fort investissement pécuniaire et humain) dans ce domaine, nulle porte de sortie réaliste à prévoir ! La CGT porte cette question dans tous les groupes de travail qui traitent, de près ou de loin, cette question... Là encore, la question budgétaire pèsera sans doute très lourd dans la balance...
5. Les pistes proposées par les ergonomes prévoient un point d'entrée unique dans la future structure : ce sera donc un accueil unique dédié au SIP et au CDIF ! Alors que se tient dans le même temps (le 18 novembre 2013) un groupe de travail sur la sécurité des agents au travail, la question de l'accueil des usagers est identifiée comme source de danger pour les collègues qui en sont chargés ; la concentration massive, en un même point d'entrée, d'usagers qui viennent faire part de leur ras-le-bol fiscal n'est pas de nature à améliorer les conditions de travail. Pour la CGT, la DG doit se montrer cohérente : soit elle prend les mesures adéquates pour garantir la sécurité physique et psychologique des agents, et dans ce cas le point d'entrée unique est à proscrire absolument, soit elle se contente de vagues mesures et de belles déclarations d'intention, et le risque devient maximal !

LES REPONSES DE LA DIRECTION GENERALE

Aujourd'hui, on acte l'achèvement de l'étude ergonomique ; nous vous présentons les résultats et les méthodes employées. Evidemment, il n'y aura aucune proposition d'évolution immédiate ; on veut prendre le temps de discuter, de dialoguer : surtout ne pas aller trop vite. Certes, on a des idées, qu'il nous faudra présenter au DG, puis à vous.

Sur les interrogations récurrentes relatives à l'avenir de la mission cadastrale, la DGFIP n'a pas l'intention de s'en séparer.

Vous avez pointé le sujet de la formation : qu'elle soit initiale ou continue, cela reste une question à examiner avec l'ENFIP.

A la vue de cette étude, certaines tendances se dégagent ; cependant, les choses restent très difficiles à gérer.

On peut imaginer des solutions « à la carte », adaptées à tous les cas ; nous ne voulons certainement pas plaquer des schémas tout faits, cela n'aurait pas de sens, pas plus que de suspendre *ad vitam æternam* cette réforme. Il faut aller au bout, mais à quel bout, c'est toute la question !

Il nous semble indispensable d'établir une cartographie précise de toutes les situations rencontrées. L'enjeu est aussi de maintenir les compétences des uns en développant celles des autres.

En tout état de cause, la direction générale refuse la réponse unique et stéréotypée ; les directions locales aussi doivent discuter avec les organisations syndicales dans les CTL. Il conviendrait bien de se donner un cadre, avec un rythme de mise en place adapté à chaque situation ; cela ne signifie pas cependant que les passages en force tels qu'ils ont pu exister à un moment seront tolérés.

Aujourd'hui, vous soulevez la question du maillage des services ; effectivement, c'est un vrai sujet, qui percute celui de l'emploi.

Mais clairement, une étude et/ou réflexion sur un tel sujet n'est pas à l'ordre du jour ; la DGFIP est basée sur un réseau complexe, car la société est complexe ; cette étude ergonomique n'est pas un point de

départ, mais bel et bien un élément qui alimente l'analyse d'un existant. Toutefois, la DGFIP ne cherche pas à toute force à contracter son réseau ; là où des besoins seront identifiés, on le densifiera sans état d'âmes.

La question de l'accueil via le guichet unique est une question sensible et entière, qui retient toute notre attention. Elle est fondamentale. Nous prendrons le temps de l'aborder.

Sur les sujets concernant la révision des locaux professionnels, nous n'avons pas d'alerte particulière à signaler, mais nous n'en sommes qu'à l'étape n°1, la collecte des données alors que déjà se profile l'expérimentation de celle des locaux d'habitation. Cela impacte aussi notre réflexion.

Nous reviendrons vers les organisations syndicales sur cette question, tout comme nous avons des choses à vous dire sur la RPCU (Référence Parcellaire Cadastre Unique).

Nous vous proposons donc de nous revoir à l'occasion d'un GT : en février 2014 sur les questions de révision et RPCU, et au début du second trimestre 2014 pour les premières propositions sur SIP/CDIF.

Pour conclure, rien n'avance sur le sujet ; du fait des suppressions d'emplois, du refus de l'administration de voir en son temps qu'elle se trompait lourdement.

Les agents doivent attendre encore une issue. Celle-ci ne sera pas la grande porte, mais risque d'être seulement une issue de secours !

Pour la CGT Finances Publiques il est clair que les discussions devront reprendre sur d'autres bases.

La CGT Finances Publiques portera à nouveau ses revendications pour une autre organisation de la mission foncière sur tout le territoire lors des prochaines réunions avec la Direction générale.